



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

suicide

Question écrite n° 14846

Texte de la question

M. Léonce Deprez se référant à ses déclarations du 4 février 1998 demande à M. le secrétaire d'Etat à la santé de lui préciser les perspectives de mise en oeuvre concrète du « programme national sur trois ans » relatif à la prévention du suicide, à l'occasion de la présentation, à cette date, d'un rapport sur l'hospitalisation des adolescents. Il avait alors annoncé l'organisation, dans chaque service des urgences, d'une réponse psychiatrique spécifique aux « suicidants » et le développement d'une politique de communication sur le sujet, pour aider à « lever le tabou » (Le Monde du 4 février 1998).

Texte de la réponse

Depuis dix ans le nombre de suicides dans la population générale s'élève à 12 000 cas par an. Le suicide représente chez les jeunes de quinze à vingt-quatre ans la seconde cause de mortalité après les accidents. Le suicide chez les jeunes adultes de vingt-cinq à trente-quatre ans est la première cause de mortalité. La tranche d'âge la plus touchée par les tentatives de suicide est celle des quinze - vingt-quatre ans qui commettent un tiers des 120 000 tentatives annuelles. Problème majeur, le thème du suicide a été identifié comme une des dix priorités de santé publique par les deux premières conférences nationales de la santé et neuf régions ont engagé des programmes régionaux sur ce thème. Sur le plan national, un programme de prévention du suicide en direction des adolescents et des jeunes adultes est mené pendant trois ans. Ses principaux axes sont les suivants : développer une approche globale prenant en compte l'ensemble des dimensions de ce problème complexe de santé publique, tant sur le plan de la prévention que de la prise en charge, mettre en place un système de recueil des connaissances épidémiologiques indispensables à la détermination des orientations stratégiques et engager une campagne de communication sur ce thème dans une perspective de prévention. Enfin, l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (ANAES) a réalisé une revue de la littérature internationale, élaboré des recommandations pour améliorer l'accueil et la prise en charge des suicidants à l'hôpital et incité les établissements à établir des projets de sortie pour chaque suicidant.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14846

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 1998, page 2836

Réponse publiée le : 29 mars 1999, page 1928